

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 13.10.2006

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** *AH Plus Paste A*
- **Emploi de la substance / de la préparation:** *matériau d'obturation canalraire*
- **Producteur/fournisseur :**
DENTSPLY DeTrey GmbH
De-Trey-Str. 1
D-78467 Konstanz
GERMANY
- **Tel.:** *+49-7531-583-0*
- **Fax:** *+49-7531-583-104*
- **Service chargé des renseignements :**
 - *Département Analytical Research / Research & Development for technical information*
 - *Département Marketing & Sales for distribution of the safety data sheets*
- **Renseignements en cas d'urgence :** *+49-7531-583-0*

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants dangereux:**

	<i>2,2-Bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)-phenyl]-propane</i>	<i>Xi, N; R 36/38-43-51/53</i>	<i>25-50%</i>
<i>9003-36-5</i>	<i>Bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]-methane</i>	<i>Xi, N; R 36/38-43-51/53</i>	<i>2,5-10%</i>

- **Indications complémentaires :** *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**
Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **après inhalation :**
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- **après contact avec la peau :** *Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.*
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 13.10.2006

Nom du produit: *AH Plus Paste A*

(suite de la page 1)

· **après ingestion :** *Si les troubles persistent, consulter un médecin.*

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Équipement spécial de sécurité :** *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant*

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:** *Porter un vêtement personnel de protection*
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
*En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines*
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
*Recueillir par moyen mécanique.
Assurer une aération suffisante.*

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :** *Produit exclusivement réservé à l'usage dentaire.*
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
*Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le dégagement d'aérosols.
Respecter les précautions habituelles en travaillant avec des produits chimiques.*
- **Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Ne conserver que dans le fût d'origine*
- **Indications concernant le stockage commun :** *non nécessaire*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** *Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés*

8 Limitation d'exposition et protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
*Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau*
- **Protection respiratoire :** *Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.*

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 13.10.2006

Nom du produit: AH Plus Paste A

(suite de la page 2)

· Protection des mains :


Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :


Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme :	pâteux
Couleur :	jaune
Odeur :	caractéristique

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé

· Point d'inflammation: non applicable

· Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Densité : non déterminée

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : non ou peu miscible

10 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue

· Produits de décomposition dangereux : néant

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 13.10.2006

Nom du produit: **AH Plus Paste A**

(suite de la page 3)

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë :**· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

2,2-Bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)-phenyl]-propane

Oral LD50 > 5000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 > 2000 mg/kg (rat)

9003-36-5 Bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]-methane

Oral LD50 > 5000 mg/kg (rat)

· **Effet primaire d'irritation :**· **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.· **des yeux :** Effet d'irritation.· **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Irritant

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques

· **Effets écotoxiques :**· **Remarque :** Toxique chez les poissons.· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Informations relatives à l'élimination

· **Produit :**· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés :**· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**· **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.· **Indice Kemler :** 90· **No ONU** 3082· **Groupe d'emballage :** III

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 13.10.2006

Nom du produit: AH Plus Paste A

(suite de la page 4)

· **Note de danger** 9
 · **Désignation du produit :** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction: résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700))

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**



· **Classe IMDG :** 9
 · **No ONU :** 3082
 · **Label** 9
 · **Groupe d'emballage :** III
 · **No EMS :** F-A,S-F
 · **Polluant marin :** Oui
 · **Désignation technique exacte :** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product)

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



· **Classe ICAO/IATA :** 9
 · **No ID ONU :** 3082
 · **Label** 9
 · **Groupe d'emballage :** III
 · **Désignation technique exacte :** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product)

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

2,2-Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)-phényl]-propane
 Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]-méthane

· **Phrases R :**

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S :**

23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].

24 Éviter le contact avec la peau.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 13.10.2006

Nom du produit: *AH Plus Paste A*

(suite de la page 5)

- 28 *Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.*
 37/39 *Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.*
 57 *Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.*

· **Identification particulière de certaines préparations :**

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité jointe couvre les dangers et les mesures devant être prises lorsque des quantités importantes de produit sont libérées, par exemple en raison d'accidents pendant le transport ou le stockage.

Pour les quantités de produit typiquement utilisées dans la pratique clinique, l'information nécessaire pour un usage et un stockage sûr du produit est fournie dans la notice au produit.

· **Phrases R importantes:**

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Service établissant la fiche technique :** *Analytical Research*

· **Contact :** *HotLine for urgent technical support: +49-7531-583-333*

F